

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 09452

Société : RAM

108311

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAÏDY Bouabid

Date de naissance : 11.02.1968

Adresse : 143 Av. omar BİPPÉ ESC S APP 80 casa

Tél. : 0626301901

Total des frais engagés :

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

CABINET MEDICAL  
Dr. OUKILI HAFID  
Dr. d'Exercice Médecine Générale  
58, Bd. d'Alsace Casablanca  
Tél. 05 22 20 45 45

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Date de consultation : 01 Mars 2022

Nom et prénom du malade : ZAÏDY MARWA

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 01 Mars 2022

## VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° M21-015697

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
01 Mars	Jan de Jybe			ABINEY HIFI HA Dr. OUF F. d'Etat en Médecine Générale Bd. d'Alsa Casablanca Tél. 05 22 30 20 23

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire d'Analyses Médicales LABOMAC LOUANJLI Noureddine - Biologiste Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca Tél. 0522 22 0522 29 77 06 - Fax: 0522 26 83 01	02/03/2023	1470 DH	1950 DH

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## VOLET ADHERENT

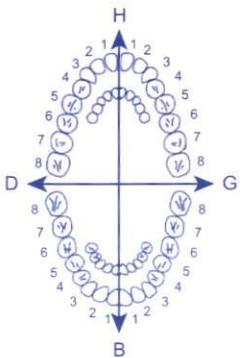
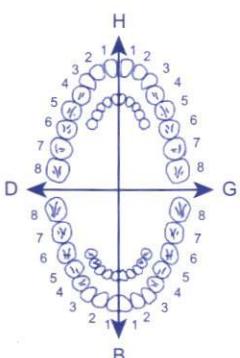
\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



INP : 093001980  
IF : 706552  
ICE : 001654761000041

## FACTURE

Casablanca le 02-03-2022

**MUPRAS**  
**Mlle Marwa ZAHIDY**  
**Prescripteur : Dr Hafid OUKHLIFI**

Demande N° 2203020136

Analyses :

<b>Récapitulatif des analyses</b>		<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
<i>CN</i>				
9105	Prélèvement sanguin		E22	E
0100	Acide urique		B30	B
0106	Cholestérol total		B30	B
0108	Cholestérol H D L		B50	B
0111	Créatinine		B30	B
0118	Glycémie		B30	B
0134	Triglycérides		B60	B
0135	Urée		B30	B
0146	Transaminases O (TGO)		B50	B
0147	Transaminases P (TGP)		B50	B
0154	Ferritine		B250	B
0164	TSH us		B250	B
0216	Numération formule		B80	B
0223	VS		B30	B
0439	Vitamine D		B450	B
	LDL calculé		B50	B

Total des B : 1470

TOTAL DOSSIER : 1990.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille neuf cent quatre-vingt-dix dirhams

*Dr Noureddine LOUANJLI*

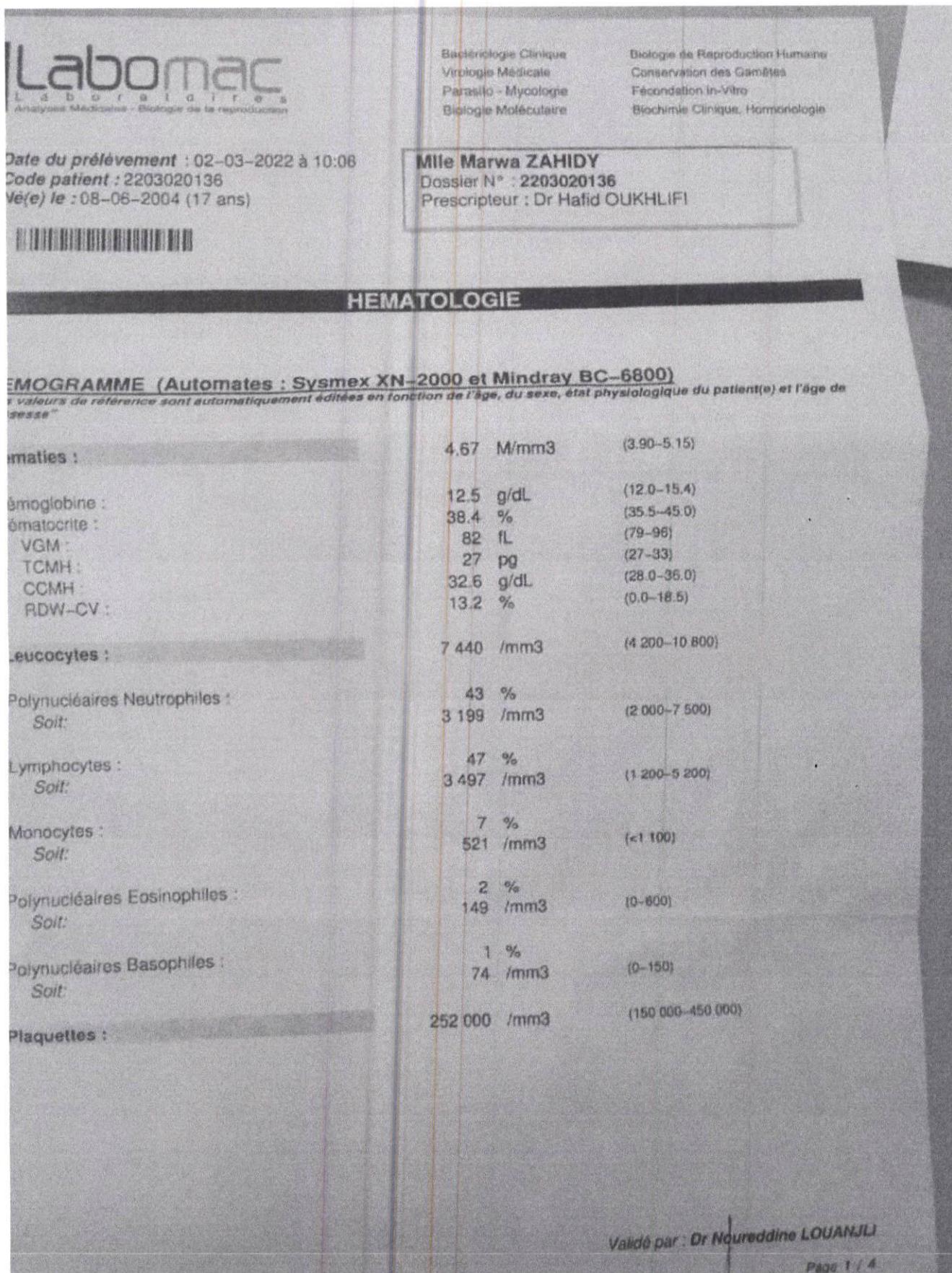
مختبر التحاليل لـ *الحالات*  
d'Analyses Médicales  
Laboratoires *LA BOMAC*  
Dr. Noureddine LOUANJLI Noureddine - Biologiste  
40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca  
Tél : 0522 20 14 42 - 0522 29 77 06 - Fax : 0522 26 83 03

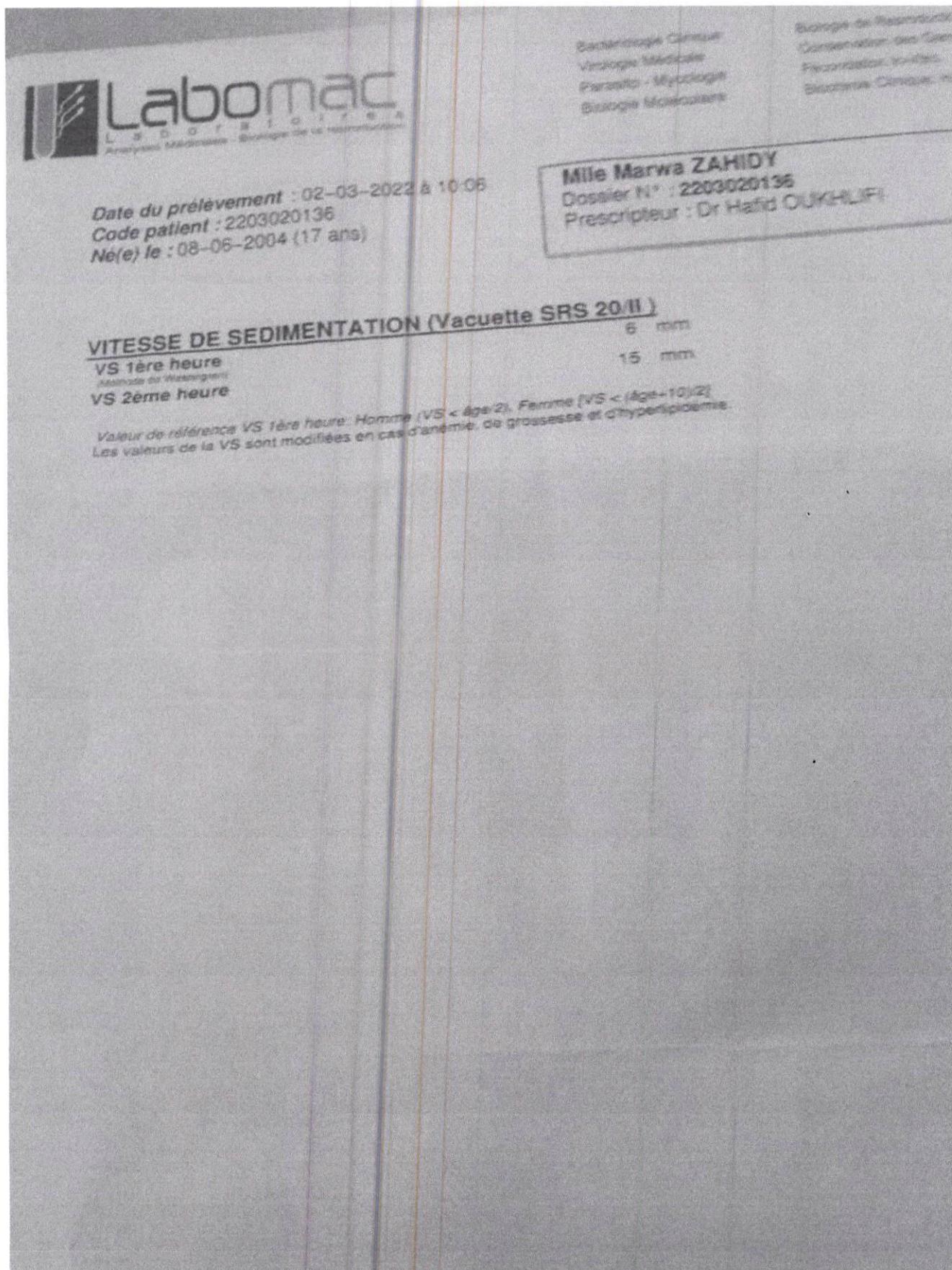
Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95

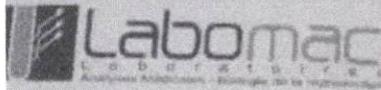
40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080.  
Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000





		Bactériologie Clinique Virologie Moléculaire Pédiatrie - Mycologie Biologie Moléculaire	Biologie de Reproduction Humaine Conservation des Gamètes Fécondation In-Vitro Biochimie Clinique, Hormonologique
<b>Date du prélèvement :</b> 02-03-2022 à 10:06 <b>Code patient :</b> 2203020136 <b>Né(e) le :</b> 08-06-2004 (17 ans)		<b>Mme Marwa ZAHIDY</b> Dossier N° : 2203020136 Prescripteur : Dr Hafid OUKHLIFI	
<b>BIOCHIMIE SANGUINE</b>			
<b>Glycémie à jeun</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	0.94 3.20	g/L mmol/L	(0.70-1.10) (3.89-6.11)
<b>Urie</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	0.19 3.17	g/L mmol/L	(0.10-0.50) (1.07-8.33)
<b>Créatinine</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	7.8 69.0	mg/L μmol/L	(3.0-11.0) (26.5-97.4)
<i>Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe, état physiologique du patient(e).</i> <i>Au cours de l'IR (aigue ou chronique), la créatininémie (Cr) peut rester longtemps dans les fourchettes des valeurs usuelles alors que le D.F.G est très diminué. Pour cette raison, l'ANAES recommande que l'estimation du D.F.G soit associée à chaque dosage du Cr.</i>			
<b>Acide Urique</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	22 0.13	mg/L mmol/L	(25-60) (0.15-0.36)
<b>Cholestérol total</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	1.54 3.98	g/L mmol/L	(1.30-2.30) (3.36-5.95)
<b>HDL-Cholestérol</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	0.54 1.40	g/L mmol/L	(0.31-0.70) (0.80-1.81)
<b>LDL-Cholestérol</b> (Calcul selon la formule de Friedewald)	0.90 2.33	g/L mmol/L	
<i>(sont considérés comme facteurs de risque : Diabète, Tabac, HTA, Obésité, Age &gt;60 ans, HDL &lt; 0.40 g/L, Sédentarité, ATCO de maladie cardiovasculaire familiale.)</i>			
<b>Valeurs cibles du LDL-Cholestérol selon les recommandations ANSM de mars 2005 :</b>			
Nombre de facteurs de risques 0      1      2      Plus de 2	Antécédents de maladie cardiovasculaire avérée - <2.20 - <1.90 - <1.60 - <1.30 - <1 (soit mmol/L)      (5.70)      (4.90)      (4.14)      (3.36)      (2.58)		
<b>Triglycérides</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	0.51 0.58	g/L mmol/L	(0.35-1.50) (0.40-1.71)
<b>Transaminases GOT (ASAT)</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	11	UI/L	(<40)
<b>Transaminases GPT (ALAT)</b> (Diagnose enzymatique - Roche Diagnostics Cobas)	8	UI/L	(<55)
Validé par : Dr Nouredine LOUANJI			
Page 3 / 4			
<i>Prélèvements à Domicile Tél : 06 54 25 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 81 76 93 98</i> <i>40 Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080 - متحف الأمير مولاي عبد الله - 40</i> <i>Tél : 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 28 83 03</i> <i>E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanji@gmail.com - site internet : www.labomac.ma</i> <i>CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502060</i>			

**Labomac**  
L'analyse à votre service

Services de Prélèvement  
Technique Médicale  
Praticien - Médecin  
Technique Biomédical

Biostatistique et Bioéthique  
Génétique Médicale  
Génétique Médicale  
Génétique Médicale

Date du prélèvement : 02-03-2022 à 10:06  
Code patient : 2203020136  
Né(e) le : 08-06-2004 (17 ans)

**Mme Marwa ZAHIDIY**  
Dossier N° : 2203020136  
Prescripteur : Dr Hafid OUKHLI (P)

**Ferritine**  
Technique : ELISA - Pointe Biologique Control

25OH-Vitamine D total (D2+D3)  
Technique : Pointe Biologique Control 25OH

**BILAN THYROIDIEN**

**SH Ultra-sensible**  
Technique : ELISA Pointe Biologique - Uptake XL - Minivue 20090210  
Valeurs de référence de la TSH ultra-sensible chez la femme enceinte sont comprises entre 0.4 et 4 mUI/L  
dans un contexte clinique évocateur, certains médicaments (anti-dopaminoergiques, neuroleptiques) peuvent induire des interférences  
dans l'usage biologique. A prendre en compte pour la prise en charge diagnostique et thérapeutique

4.27 mUI/L (0.50-4.33)